

**REGLEMENT D'EXAMEN BAC PRO MAINTENANCE DES SYSTEMES DE PRODUCTION  
CONNECTES**

Diplôme Education Nationale N° 40025012 de niveau 4 / code RNCP : 35698

Le règlement d'examen du Bac Pro **Maintenance des Systèmes de production Connectés** dépend du contrat d'apprentissage signé par l'apprenant.

**Diplôme préparé dans le cadre d'un contrat d'apprentissage**

Unités de certification professionnelles :

		Forme de l'épreuve	Coefficient
U2	Préparation d'une intervention de maintenance	CCF <sup>(2)</sup> écrit et TP	3
U31	Maintenance préventive d'un système	CCF <sup>(2)</sup> TP	3
U32	Maintenance corrective d'un système pluritechnologique	CCF <sup>(2)</sup> TP	3
U33	Participation à un projet d'amélioration continue sur un syst. pluritechnologique et son environnement	CCF <sup>(2)</sup> TP et oral	4
	Chef d'œuvre	CCF <sup>(2)</sup> oral / 15' + notes de l'année	2

Unités de certification d'enseignement général :

		Forme de l'épreuve	Coefficient
U11	Mathématiques	CCF <sup>(2)</sup> écrit	1,5
U12	Physique - Chimie	CCF <sup>(2)</sup> écrit	1,5
U34	Economie et Gestion	EPFF <sup>(1)</sup> écrit / 2h	1
U35	Prévention – Santé - Environnement	EPFF <sup>(1)</sup> écrit / 2h	1
U4	Langue Vivante Etrangère	CCF <sup>(2)</sup> écrit + oral	2
U51	Français	EPFF <sup>(1)</sup> écrit / 3h	2,5
U52	Histoire, Géographie et Enseignement Moral et Civique	EPFF <sup>(1)</sup> écrit / 2h30	2,5
U6	Arts appliqués et Cultures Artistiques	CCF <sup>(2)</sup> écrit + oral	1
U7	Education Physique et Sportive	CCF <sup>(2)</sup> pratique	1

Epreuves facultatives :

		Forme de l'épreuve
UF1	Langue Vivante II <sup>(3)</sup>	EPFF <sup>(1)</sup> orale / 20 min + 20 min préparation
UF2	Mobilité <sup>(4)</sup>	CCF Evaluation en entreprise + Oral de 20'

(1) EPFF : Epreuve Ponctuelle en Fin de Formation

(2) CCF : Contrôle en Cours de Formation

Obtention du diplôme si moyenne d'examen supérieure ou égale à 10/20. Le titulaire d'un diplôme équivalent peut être dispensé de certaines épreuves certificatives après validation par les services du Rectorat.

(3) Langue Vivante : La langue choisie est obligatoirement différente de celle passée lors de l'épreuve obligatoire. La liste des langues proposées à l'épreuve facultative dans toutes les spécialités de baccalauréat professionnel est la suivante :

« allemand, amharique, anglais, arabe, arménien, berbère, bulgare, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu moderne, hongrois, islandais, italien, japonais, laotien, malgache, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, roumain, russe, serbe, croate, suédois, tchèque, turc, vietnamien, basque, breton, catalan, corse, créole, gallo, occitan, tahitien, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans, langues mélanésiennes, langue des signes française ».

(4) Mobilité : L'épreuve unité facultative « mobilité » valide les résultats d'une période de formation effectuée dans un État membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre-échange dans le cadre des PFMP réalisées avant l'entrée en apprentissage.

## Diplôme préparé dans le cadre d'un contrat de professionnalisation

### Unités de certification professionnelles :

		Forme de l'épreuve	Coefficient
U2	Préparation d'une intervention de maintenance	EPFF <sup>(1)</sup> écrit et pratique / 4h	3
U31	Maintenance préventive d'un système	EPFF <sup>(1)</sup> TP/ 4h	3
U32	Maintenance corrective d'un système pluritechnologique	EPFF <sup>(1)</sup> TP/ 8h	3
U33	Participation à un projet d'amélioration continue sur un syst. pluritechnologique et son environnement	EPFF <sup>(1)</sup> TP et oral /3h30	4
	Chef d'œuvre	EPFF <sup>(1)</sup> oral / 15'	2

### Unités de certification d'enseignement général :

		Forme de l'épreuve	Coefficient
U11	Mathématiques	EPFF <sup>(1)</sup> écrit et pratique / 1h	1,5
U12	Sciences Physiques et Chimiques	EPFF <sup>(1)</sup> écrit et pratique / 1h	1,5
U34	Economie et Gestion	EPFF <sup>(1)</sup> écrit / 2h	1
U35	Prévention – Santé - Environnement	EPFF <sup>(1)</sup> écrit / 2h	1
U4	Langue Vivante Etrangère	EPFF <sup>(1)</sup> écrit 1h + oral 10'	2
U51	Français	EPFF <sup>(1)</sup> écrit 3h	2,5
U52	Histoire, Géographie et Enseignement Moral et Civique	EPFF <sup>(1)</sup> écrit 2h30	2,5
U6	Arts appliqués et Cultures Artistiques	EPFF <sup>(1)</sup> écrit / 2h	1
U7	Education Physique et Sportive	EPFF <sup>(1)</sup> pratique	1

### Epreuves facultatives :

		Forme de l'épreuve
UF1	Langue Vivante II <sup>(3)</sup>	EPFF(1) orale / 20 min + 20 min préparation
UF2	Mobilité <sup>(4)</sup>	Evaluation en entreprise + Oral de 20'

(1) EPFF : Epreuve Ponctuelle en Fin de Formation

(2) CCF : **C**ontrôle en **C**ours de **F**ormation

Obtention du diplôme si moyenne d'examen supérieure ou égale à 10/20. Le titulaire d'un diplôme équivalent peut être dispensé de certaines épreuves certificatives après validation par les services du Rectorat.

(3) Langue Vivante : La langue choisie est obligatoirement différente de celle passée lors de l'épreuve obligatoire.

La liste des langues proposées à l'épreuve facultative dans toutes les spécialités de baccalauréat professionnel est la suivante :

« allemand, amharique, anglais, arabe, arménien, berbère, bulgare, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu moderne, hongrois, islandais, italien, japonais, laotien, malgache, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, roumain, russe, serbe, croate, suédois, tchèque, turc, vietnamien, basque, breton, catalan, corse, créole, gallo, occitan, tahitien, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans, langues mélanésiennes, langue des signes française ».

(4) L'épreuve unité facultative « mobilité » valide les résultats d'une période de formation effectuée dans un État membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre-échange dans le cadre des PFMP réalisées avant l'entrée en apprentissage.